Image not found or type unknown

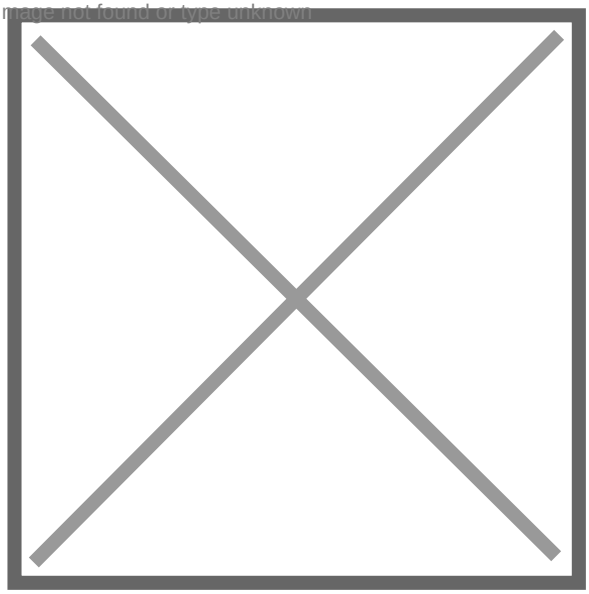

Au sujet de la signature d'un contrat avec 1 associe

Par **coconimelpa**, le **01/10/2013** à **12:19**

bonjour,
au mois de janvier 2013 je me suis associé et j'ai repris des parts dans un site de vente en ligne. Aujourd'hui pour des raisons professionnelles je dois quitter la France, mais le petit souci c'est que je ne retrouve pas le contrat que j'ai signé, comment puis-je faire valoir mes droits si je veux revendre mes parts? Je vous remercie par avance.

Par **trichat**, le **01/10/2013** à **15:29**

Bonjour,

Si vous avez égaré l'acte d'acquisition de parts sociales (acte de cession pour le cédant), vous pouvez en obtenir copie en vous adressant au greffe du tribunal de commerce qui tient le RCS où est inscrit cette société.
Le dépôt est obligatoire pour produire des effets à l'égard des tiers.
Je vous joins le lien vers le site "greffes.com" qui donne les explications concernant ce type d'acte:

http://www.greffes.com/fr/formalites/registre_du_commerce/actes_comptes_annuels/depot_au_greffe_d

Cordialement.

Par **coconimelpa**, le **01/10/2013** à **17:57**

je vous remercie pour votre aide precieuse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés